

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2025-05-26

Rennes, le 26/05/2025

Objet : Fermeture du chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 14 avril 2025 portant délégation de signature au Directeur des canaux de Bretagne ;
VU la demande présentée par l'entreprise I-MARINE ;
Considérant que des travaux de retrait des équipements nautiques Parking La Genaudière doivent être réalisés du 27 au 28/05/2025 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au parking de la Guénaudière, rive droite de la RD 287 au Lieu-dit Bélême est interdit à tous les usagers.

Du 27 au 28/05/2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place l'entreprise I-MARINE ainsi qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Hédé-Bazouges.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le Directeur des canaux de Bretagne

David MOY

Sortie des équipements de dragage nautique

Parking de la Géraudière à Hédé-Bazouges fermé

Merci de votre compréhension

— — ■ Déviation

